



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E79395

VALABLE JUSQU'AU 24/05/2027

ÉDITÉ LE

26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/03/2008

Forme juridique : SAS

Capital : 500 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 2008B00196

Siret : 502 981 608 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 83 05327

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 433812/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 433812/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : CELIUM ENERGIES CENTRE

14 RUE DES RONZIERES
63000 CLERMONT-FERRAND

Téléphone : 04 73 90 19 13

Fax : 04 73 90 27 45

Portable : 06 20 88 24 15

Site Internet : <http://celium.pro/>

E-mail : vanessa.chambon@celium.fr

Responsabilité légale :

ARCANE (988 040 051) / SPALLA BAPTISTE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 49

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	21/02/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	21/02/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	23/04/2026
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	21/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	21/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	21/02/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.